

Délibérations adoptées par le comité syndical le 23 avril 2021

[Examen du compte administratif 2020](#)

[Examen du compte de gestion 2020](#)

[Affectation du résultat de fonctionnement 2020](#)

[Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2020](#)

[Adoption des tarifs des produits diffusés par la régie dédiée aux activités du Centre régional des ressources génétiques](#)

[Mise à jour du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel \(RIFSEEP\), au 1er mai 2021](#)

[Délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs](#)

[Adoption du tableau des quotas](#)

Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 – 1044

Réunion du : 23 avril 2021

Date de convocation : 08 avril 2021

Présidence : Anthony JOUVENEL



COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER

Aurore COLSON

Jean-Marc DUJARDIN

Marie-Annick DUPAS-

GIANNITRAPANI

Paul Henry HANSEN-CATTA

Monique HUON

Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental

Déborah CLOSSET-KOP

Philippe GAYOT

Ginette VERBRUGGHE

PNR de l'Avesnois

Guislain CAMBIER

Sylvie CLERC-CUVELIER

Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Anthony JOUVENEL

Philippe LELEU

Sophie WAROT-LEMAIRE

PNR de Scarpe-Escaut

Grégory LELONG

Didier VAN POUCKE

Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Philippe GAYOT, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOPP,

Membres absents : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Valérie LETARD.

- Soit 13 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : examen du compte administratif 2020

Le Comité Syndical,

Vu la loi n°2021 – 160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire au 1^{er} juin 2021,
Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'ENRx afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Délibère sur le Compte Administratif 2020 dressé par Monsieur Anthony JOUVENEL, et sous sa présidence, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00	1 005 628,70	0,00	413 548,42	0,00	1 419 177,12
Opérations de l'exercice	5 656 864,02	5 706 235,16	66 472,06	54 356,95	5 723 336,08	5 760 592,11
TOTAUX	5 656 864,02	6 711 863,86	66 472,06	467 905,37	5 723 336,08	7 179 769,23
Résultats de clôture	0,00	1 054 999,84	0,00	401 433,31	0,00	1 456 433,15
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	1 054 999,84	0,00	401 433,31	0,00	1 456 433,15
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	1 054 999,84	0,00	401 433,31	0,00	1 456 433,15

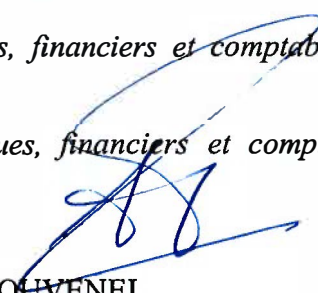
Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.


Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat mixte.

Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 – 1045

Réunion du : 23 avril 2021
Date de convocation : 08 avril 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional
Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et
Environnemental
Déborah CLOSSET-KOP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PREFECTURE DU NORD
PNR des Cans et Marais d'Opale
- 4 MAI 2021
Anthony JOUVENEL
Philippe LELEU
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR de Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Philippe GAYOT, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOPP,

Membres absents : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Valérie LETARD.

- Soit 13 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : examen du compte de gestion 2020

Le Comité Syndical,

*Vu la loi n°2021 – 160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire au 1^{er} juin 2021,
Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'ENRx afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,*

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,*
- 2) *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,*

Déclare** que le **Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Autorise** le **Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.


Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat mixte.

Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 – 1046

Réunion du : 23 avril 2021

Date de convocation : 08 avril 2021

Présidence : Anthony JOUVENEL



COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER

Aurore COLSON

Jean-Marc DUJARDIN

Marie-Annick DUPAS-

GIANNITRAPANI

Paul Henry HANSEN-CATTA

Monique HUON

Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental

Déborah CLOSSET-KOP

Philippe GAYOT

Ginette VERBRUGGHE

PNR de l'Avesnois

Guislain CAMBIER

Sylvie CLERC-CUVELIER

Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Anthony JOUVENEL

Philippe LELEU

Sophie WAROT-LEMAIRE

PNR de Scarpe-Escaut

Grégory LELONG

Didier VAN POUCKE

Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Philippe GAYOT, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOPP,

Membres absents : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Valérie LETARD.

- Soit 13 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : affectation du résultat de fonctionnement 2020

Le Comité Syndical,

Vu la loi n°2021 – 160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire au 1^{er} juin 2021,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'ENRx afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant le résultat de la section de fonctionnement,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de : 1 054 999,84 €,

Décide d'affecter en Report à Nouveau en section de fonctionnement l'excédent de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition et chargent le Président de la mettre en œuvre.

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat mixte.



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 – 1047

Réunion du : 23 avril 2021
Date de convocation : 08 avril 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional
Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et
Environnemental
Déborah CLOSSET-KOP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale
Anthony JOUVENEL
Philippe LELEU
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR de Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Philippe GAYOT, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOPP,

Membres absents : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Valérie LETARD.

- Soit 13 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2020

Le Comité Syndical,

***Vu la loi n°2021 – 160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire au 1^{er} juin 2021,
Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'ENRx afin d'arrêter les
modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,***

Le Compte Administratif de l'exercice 2020 ayant été entendu et approuvé :

- Considérant le résultat de la section de fonctionnement,***
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,***
- Constatant que le Compte Administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de : 1 054 999,84 €***

Décide d'affecter en report à nouveau en section de fonctionnement l'excédent cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020.

- Considérant le résultat de la section d'investissement,***
- Statuant sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2020,***

- Constatant que le Compte Administratif présente un excédent d'investissement de : 413 548.42 €

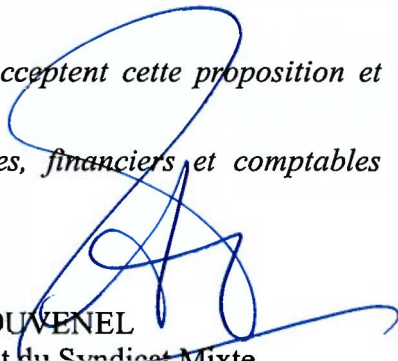
Décide d'affecter en Report à Nouveau en section d'investissement l'excédent de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition et chargent le Président de la mettre en œuvre.

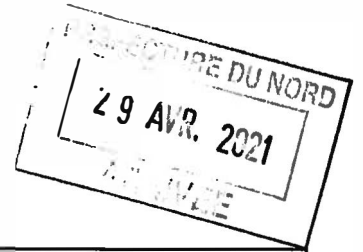
Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat Mixte



REPUBLIQUE FRANCAISE



**SYNDICAT MIXTE ESPACES NATURELS REGIONAUX
PRINCIPAL**

Numéro SIRET : 25590291800028

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE HAUTS DE FRANCE

M 14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

ANNEE 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 222 399,84	167 400,00
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		1 054 999,84
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 222 399,84	1 222 399,84

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	450 693,62	49 260,31
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		401 433,31
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	450 693,62	450 693,62

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 673 093,46	1 673 093,46
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. précéd. (1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	695 782,36		415 203,75	415 203,75	415 203,75
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 661 974,00		725 435,78	725 435,78	725 435,78
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	48 000,00		27 500,00	27 500,00	27 500,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	5 405 756,36		1 168 139,53	1 168 139,53	1 168 139,53
66	Charges financières			5 000,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 405 756,36		1 173 139,53	1 173 139,53	1 173 139,53
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)			49 260,31	49 260,31	49 260,31
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			49 260,31	49 260,31	49 260,31
	TOTAL	5 405 756,36		1 222 399,84	1 222 399,84	1 222 399,84

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+	
	=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 222 399,84

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. précéd. (1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	46 886,40				
70	Produits des services du domaine & ventes diverses					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	5 358 869,96		167 400,00	167 400,00	167 400,00
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	5 405 756,36		167 400,00	167 400,00	167 400,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 405 756,36		167 400,00	167 400,00	167 400,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	5 405 756,36		167 400,00	167 400,00	167 400,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+	
	=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 222 399,84

Pour information :

AU FINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	49 260,31
--	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. Précéd.(1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			40 000,00	40 000,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles			390 693,62	390 693,62	390 693,62
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement			430 693,62	430 693,62	430 693,62
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières			20 000,00	20 000,00	20 000,00
020	Dépenses d'imprévues					
	Total des dépenses financières			20 000,00	20 000,00	20 000,00
45...1	Total des opé.pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement			450 693,62	450 693,62	450 693,62
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL			450 693,62	450 693,62	450 693,62

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	450 693,62

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budg. Précéd.(1)	Restes à réaliser (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subv. d'investi. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (5)					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)			49 260,31	49 260,31	49 260,31
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement			49 260,31	49 260,31	49 260,31
	TOTAL			49 260,31	49 260,31	49 260,31

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	401 433,31
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	450 693,62

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	49 260,31
---	-----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 1

1- DEPENSES (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	415 203,75		415 203,75
012	Charges de personnel et frais assimilés	725 435,78		725 435,78
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	27 500,00		27 500,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	5 000,00		5 000,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissem. et provisions		49 260,31	49 260,31
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 173 139,53	49 260,31	1 222 399,84

+

D 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 222 399,84
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	<i>Neutra. amort. subv. équip. versées</i>			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	40 000,00		40 000,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	390 693,62		390 693,62
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	20 000,00		20 000,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	450 693,62		450 693,62

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	450 693,62
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre ;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 2

1- RECETTES - (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	167 400,00		167 400,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	167 400,00		167 400,00

+	R 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 054 999,84
=		
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 222 399,84

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		49 260,31	49 260,31
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin.			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total		49 260,31	49 260,31

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	401 433,31
+		
	AFFECTATION AU COMPTE 1068	
=		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	450 693,62

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général	695 782,36	415 203,75	415 203,75
60	Achats & variation des stocks	117 600,00	63 900,00	63 900,00
60611	Eau et assainissement	700,00	1 300,00	1 300,00
60612	Énergie-Électricité	8 500,00	2 500,00	2 500,00
60621	Combustibles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	36 000,00	4 000,00	4 000,00
60623	Alimentation	5 000,00	4 500,00	4 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	65 000,00	41 000,00	41 000,00
60636	Vêtements de travail		5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	1 400,00	4 600,00	4 600,00
61	Services extérieurs	405 688,76	219 797,35	219 797,35
611	Contrats de prestations de services	40 407,47		
6132	Locations immobilières	12 196,68		
6135	Locations mobilières	25 500,00	24 500,00	24 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 000,00		
61551	Matériel roulant	25 000,00	15 000,00	15 000,00
61558	Autres biens mobiliers	3 500,00	2 500,00	2 500,00
6161	Multirisques	24 000,00	2 500,00	2 500,00
6182	Documentation générale et technique	3 802,65	6 497,35	6 497,35
6184	Versements à des organismes de formation		15 000,00	15 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	5 800,00	3 800,00	3 800,00
6188	Autres frais divers	149 716,96	150 000,00	150 000,00
6226	Honoraires		20 000,00	20 000,00
6228	Divers	3 000,00		
6231	Annonces et insertions	1 500,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	26 393,60	18 606,40	18 606,40
6238	Divers	4 000,00	37 000,00	37 000,00
6247	Transports collectifs		1 500,00	1 500,00
6251	Voyages et déplacements	58 500,00		
6256	Missions	5 250,00	5 000,00	5 000,00
6257	Réceptions	4 750,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00		
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés		2 500,00	2 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 600,00	400,00	400,00
6288	Autres services extérieurs	8 500,00	15 000,00	15 000,00
63512	Taxes foncières		6 500,00	6 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 661 974,00	725 435,78	725 435,78
6218	Autre personnel extérieur	231 600,00		
6331	Versement mobilité	50 011,74	8 973,52	8 973,52
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 793,92	2 295,60	2 295,60
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	19 400,62	3 481,03	3 481,03
64	Charges de personnel	4 348 167,72	710 685,63	710 685,63
64111	Rémunération principale	2 142 888,05		
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	44 750,34		
64131	Rémunérations	872 306,41	483 624,19	483 624,19
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	537 610,81	96 462,68	96 462,68
6453	Cotisations aux caisses de retraites	571 109,31	119 139,31	119 139,31
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	40 382,05	7 245,69	7 245,69
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	14 817,02	2 657,81	2 657,81
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 671,73	1 555,95	1 555,95
6488	Autres charges	115 632,00		
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	48 000,00	27 500,00	27 500,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	41 500,00	27 500,00	27 500,00
65888	Autres	6 500,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	5 405 756,36	1 168 139,53	1 168 139,53

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)		5 000,00	5 000,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs		5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	5 405 756,36	1 173 139,53	1 173 139,53
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		49 260,31	49 260,31
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		49 260,31	49 260,31
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.		49 260,31	49 260,31
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		49 260,31	49 260,31
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	5 405 756,36	1 222 399,84	1 222 399,84

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	
----------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 222 399,84
--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DF 042 = RI 040 ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges	46 886,40		
6479	Remboursements sur autres charges sociales	46 886,40		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	5 358 869,96	167 400,00	167 400,00
74718	Autres	300 000,00		
7472	Régions	4 944 736,00		
7473	Départements	35 367,00		
7477	Budget communautaire et fonds structurels	78 766,96		
7478	Autres organismes		167 400,00	167 400,00
75	Autres produits de gestion courante			
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	5 405 756,36	167 400,00	167 400,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	5 405 756,36	167 400,00	167 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	5 405 756,36	167 400,00	167 400,00

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	
----------------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)	1 054 999,84
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 222 399,84
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		40 000,00	40 000,00
2051	Concessions et droits similaires		40 000,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles		390 693,62	390 693,62
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		90 000,00	90 000,00
2182	Matériel de transport		85 693,62	85 693,62
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		70 000,00	70 000,00
2184	Mobilier		65 000,00	65 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles		80 000,00	80 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total individualisé en opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement		430 693,62	430 693,62
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières		20 000,00	20 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés		20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses financières		20 000,00	20 000,00
45...1.	Opé. pour compte de tiers (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DEPENSES REELLES		450 693,62	450 693,62

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (7)			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)		450 693,62	450 693,62

+	RESTES A REALISER N-1 (9)	
+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	450 693,62

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
 (2) cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;
 (3) Hors restes à réaliser ;
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
 (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement ;
 (6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;
 (9) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors:165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement			
10	Dotations, fonds et réserves			
138	Autres subventions d'investissement non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées a des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
	Total des recettes financières			
45..2.	Opé. pour compte de tiers (5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)		49 260,31	49 260,31
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		3 318,56	3 318,56
28182	Matériel de transport		25 761,06	25 761,06
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		20 180,69	20 180,69
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		49 260,31	49 260,31
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		49 260,31	49 260,31
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		49 260,31	49 260,31

+	RESTES A REALISER N-1 (9)	
---	----------------------------------	--

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	40 1433,31
---	--	------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	450 693,62
---	---	------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. p. 4 - Modalités de vote. IV.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV A 3 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. RI 040 = DF 042.
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation").
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 041 = RI 041.
 (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES I = A + B	I		II
16	Emprunts et dettes assimilées (A)			
1631	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros			
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
1671	Avances consolidées du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1682	Bons à moyen terme négociables			
1687	Autres dettes			
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>			
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) III = a + b	V	49 260,31	VI 49 260,31
	Ressources propres externes de l'année (a)			
10222	F.C.T.V.A.			
10223	T.L.E.			
10226	Taxe d'aménagement			
10228	Autres fonds			
13146	Attributions de compensation d'investissement			
13156	Attributions de compensation d'investissement			
13246	Attributions de compensation d'investissement			
13256	Attributions de compensation d'investissement			
138	Autres subventions d'investissement non transférables			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)		49 260,31	49 260,31
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations		49 260,31	49 260,31
281	Amortissements des immobilisations corporelles		49 260,31	49 260,31
2818	Autres immobilisations corporelles		49 260,31	49 260,31
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		3 318,56	3 318,56
28182	Matériel de transport		25 761,06	25 761,06
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		20 180,69	20 180,69
29	Prov. dépréciation immobilisations			
39	Prov. dépréciation des stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Prov. dépréciation comptes de tiers			
59	Prov. dépréciation comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
021	Virement de la section de fonctionnement			

	Op. de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	49 260,31		40 1433,31		450 693,62

Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)	
Ressources propres disponibles (VIII)	450 693,62
Solde (IX = VIII - IV) (5)	450 693,62

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"**

Emplois sur postes permanents à temps complet

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	36	32
Administrateur	0	0
Attaché hors classe	0	0
Directeur territorial	4	4
Attaché principal	6	6
Attaché	9	7
Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	3	3
Rédacteur	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	4	4
Adjoint administratif principal 2ème classe	3	3
Adjoint administratif	5	3
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	46	36
Ingénieur en chef hors classe	1	1
Ingénieur en chef	1	0
Ingénieur hors classe	0	0
Ingénieur principal	13	10
Ingénieur	21	16
Technicien principal 1ère classe	1	1
Technicien principal 2ème classe	2	2
Technicien	2	2
Agent de maîtrise principal	0	0
Agent de maîtrise	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	2	2
Adjoint technique	3	2
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET	82	68

Emplois sur postes permanents à temps non complet - 28 heures / semaine

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	1	1
Rédacteur	1	1
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	1	1

TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS

83

69

Emplois de CDD

Emplois créés par référence à l'art. 3-1-1°, 3-1-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84

120 mois / hommes

Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"

Détail des emplois sur postes permanents

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	37	33
Fonction publique	23	20
<i>DONT titulaires en détachement</i>	1	
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>	2	
<i>DONT postes vacants</i>	0	
CDI Sapin	10	9
<i>DONT congé pour convenances personnelles</i>	1	
Agents mis à disposition	4	4
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	46	36
Fonction publique	44	34
<i>DONT titulaires en détachement</i>	6	
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>	3	
<i>DONT postes vacants</i>	1	
CDI Sapin	2	2
Agents mis à disposition	0	0
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS	83	69

Emplois de CDI (Article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 84)

Emplois créés par référence à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	0	0
---	---	---

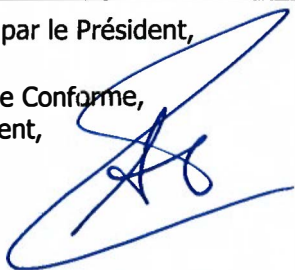
Emplois de CDD (Article 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84)

Délibérations au 23 avril 2021	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD "Article 3-2 et 3-3"	0	0

RECAPITULATIF DES EFFECTIFS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS COMPLET	66	53
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS NON COMPLET	1	1
TOTAL EMPLOIS CONTRACTUELS (Loi Sapin)	12	11
TOTAL EMPLOIS AGENTS MIS A DISPOSITION	4	4
TOTAL EMPLOIS CDI Article 3-3	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD Article 3-2 et 3-3	0	0
EFFECTIF TOTAL AUTORISE AU 23 AVRIL 2021	83	69

Département	Nord	Exercice 2021 n° 21 - 1048
Trésorerie	Trésorerie de Lille	
Etablissement	Syndicat Mixte des P.N.R. du NORD/PAS-DE-CALAIS	
Délibération	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	

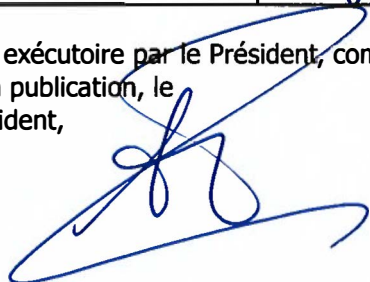
ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président, Pour copie Conforme, Le Président, 	Nombre de membres en exercice : 19
	Nombre de membres présents : 13
	Nombre de suffrages exprimés : 14
	Votes : Pour : 12 Contre :
	Abstention : 2
Date de convocation : 8 avril 2021	

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session le : 23 avril 2021
 Les membres du Comité Syndical : Vu la loi 2021-160 du 15/12/2021 (urgence sanitaire)
 Vu la délibération 2020-1011 (visioconférence)

CAMBIER Guislain Conseil Régional <i>Pour</i>	CAMBIER Guislain PNR Avesnois <i>Pour</i>	CLERC-CUVELIER Sylvie PNR Avesnois <i>Pour</i>	CLOSSET-KOP Déborah CESER <i>Pour</i>
COLSON Aurore Conseil Régional <i>Pour</i>	DUJARDIN Jean-Marc Conseil Régional <i>Pour</i>	DUPAS-GIANNITRAPANI Marie-Annick Conseil Régional <i>Pour</i>	GAYOT Philippe CESER <i>Pour</i>
HANSEN-CATTA Paul Henry Conseil Régional <i>Pour</i>	HUON Monique Conseil Régional <i>Pour</i>	JOUVENEL Anthony PNR Caps et Marais d'Opale <i>Pour</i>	LELEU Philippe PNR Caps et Marais d'Opale <i>Pour</i>
LELONG Grégory PNR Scarpe-Escaut <i>Pour</i>	LETARD Valérie Conseil Régional <i>Pour</i>	VAN POUCKE Didier PNR Scarpe-Escaut <i>Pour</i>	VERBRUGGHE Ginette CESER <i>Pour</i>
WAROT-LEMAIRE Sophie PNR Caps et Marais d'Opale <i>Pour</i>	WASCAT Benoît PNR Avesnois <i>Pour</i>	ZINGRAFF Raymond PNR Scarpe-Escaut <i>Pour</i>	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le
 Et de la publication, le
 Le Président,



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1049

Réunion du : 23 avril 2021
Date de convocation : 08 avril 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional
Guislain CAMBIER

Aurore COLSON

Jean-Marc DUJARDIN

Marie-Annick DUPAS-

GIANNITRAPANI

Paul Henry HANSEN-CATTA

Monique HUON

Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et
Environnemental

Déborah CLOSSET- KOPP

Philippe GAYOT

Ginette VERBRUGGHE

PNR de l'Avesnois

Guislain CAMBIER

Sylvie CLERC-CUVELIER

Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU

Anthony JOUVENEL

Sophie WAROT-LEMAIRE

PNR de Scarpe-Escaut

Grégory LELONG

Didier VAN POUCKE

Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Philippe GAYOT, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOPP,

Membres absents : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Valérie LETARD.

- Soit 13 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Adoption des tarifs des produits diffusés par la régie dédiée aux activités du Centre régional des ressources génétiques.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021 – 160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire au 1^{er} juin 2021,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'ENRx afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 adopté en comité syndical le 14 décembre 2020,

Vu la délibération n°03-38 prise par le Comité syndical du 20 octobre 2003 afin :

- *d'instituer une régie de recettes auprès du service Centre Régional des Ressources Génétiques,*
- *de nommer un régisseur et un régisseur adjoint,*
- *d'autoriser le Président à prendre les actes juridiques nécessaires à cette création et à ces nominations,*

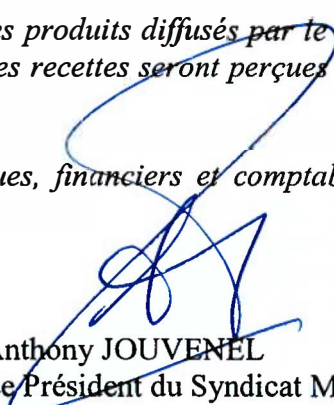
Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'ENRx afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,

Décide d'adopter, à compter du 23 avril 2021, les tarifs des produits diffusés par le centre régional des ressources génétiques (tableau ci-joint) dont les recettes seront perçues par la régie instituée par le Syndicat mixte,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.



Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat Mixte



RÉGIE DE RECETTES CRRG

SYNDICAT MIXTE - Espaces naturels régionaux

Tarifs des produits diffusés par le Centre Régional des Ressources Génétiques adoptés lors de la réunion du **Comité syndical du 23 avril 2021**.

NATURE DES PRODUITS	TARIFS
Stages de greffe (droits d'inscription)	35,00 € la journée
Porte-greffes	1,00 € par unité
Produits végétaux en excédents	6,00 € par sion 4,00 € par sion (pour les stagiaires)
Participation forfaitaire aux frais engendrés par la gestion du parc à bois, la collecte des greffons et la fourniture des étiquettes	50 € (pépiniéristes producteurs accompagnés) 150 € (pépiniéristes producteur agréés)
Nichoirs et abris à insectes	7,00 € / pièce
Publications :	
- « Plantons notre décor [®] » (stock de 40)	15,00 € l'unité (hors frais de port)
- « Origine Nord & Pas de Calais » (stock de 10)	28,00 € l'unité (hors frais de port)
En cas d'expédition, les tarifs seront majorés des frais de port en vigueur à la Poste.	
Jus de pommes, autres boissons et restauration légère (vente exceptionnelle lors de manifestations) :	
- le verre de jus de pommes	0,50 €
- le litre de jus de pommes	2,50 €
- la tasse de café	0,50 €
- jus de fruit ou soda	1,50 €
- bière	2,00 €
- forfait repas	15,00 € par personne
- forfait repas « formule sandwichs »	10,00 € par personne
Emplacements et stands – salons – Pomexpo (droits d'inscription)	10,00 € le mètre linéaire / 1 journée

Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1050

Réunion du : 23 avril 2021
Date de convocation : 08 avril 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et Environnemental

Déborah CLOSSET-KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Philippe GAYOT, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOPP,

Membres absents : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Valérie LETARD.

- Soit 13 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), au 1^{er} mai 2021.

Vu la loi n°2021 – 160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire au 1^{er} juin 2021,
Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'ENRx afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87, 88 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaires dans certaines situations de congés pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu le décret n° 2018-1119 du 10 décembre 2018 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 portant création du RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP),

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des attachés d'administrations de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 portant création du RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 portant création du RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 portant création du RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n) 2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application au corps des adjoints techniques et des agents de maîtrise du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 portant création du RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu l'arrêté du 14 février 2019 pris pour l'application au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts des dispositions du décret n° 2014-513 portant création du RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire de la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP,

Vu la circulaire du 3 avril 2017 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la mise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité,

Vu la délibération n° 17-888 du 20 octobre 2017 portant mise en place du RIFSEEP à Espaces naturels régionaux,

Considérant qu'il y a lieu de maintenir un régime indemnitaire aux agents qui en bénéficient actuellement,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), en fonction et selon la parution des décrets spécifiques à chaque cadre d'emploi,

Considérant qu'il y a lieu de maintenir le niveau du régime indemnitaire actuel aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant leurs fonctions à Espaces naturels régionaux à ce jour,

Considérant la mise en place du RIFSEEP à Espaces naturels régionaux à compter du 1^{er} janvier 2017,

Considérant qu'il y a lieu de délibérer pour étendre l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux,

Considérant qu'il y a lieu de délibérer pour étendre l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois des techniciens et ingénieurs territoriaux,

Le Président propose au Comité Syndical d'Espaces naturels régionaux de compléter la délibération 17-888 du 20 octobre 2017 comme suit :

Le RIFSEEP comprend :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CIA)

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de délibérer sur la mise à jour de l'IFSE et du CIA à compter du 1^{er} mai 2021.

1 Les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- Les administrateurs
- Les attachés
- Les rédacteurs
- Les adjoints administratifs
- Les ingénieurs en chef
- Les ingénieurs

- Les techniciens
- Les adjoints techniques
- Les agents de maîtrise

2. L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :
 - Niveau hiérarchique
 - Niveau d'encadrement
 - Lien fonctionnel direct avec une autorité territoriale
 - Responsabilité de projet ou d'opération
 - Ampleur du champ d'action
 - Participation ou animation de groupes de travail en inter-équipes
 - Responsable de formation et transfert de savoir-faire à l'externe
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions :
 - Niveau de formation
 - Personne ressource développant un domaine de compétence spécifique
 - Niveau de connaissance et de maîtrise
 - Autonomie
 - Diversité des dossiers/projets
 - Acquisition de nouvelles compétences liées au profil de poste
- Des sujétions particulières ou de degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :
 - Effort physique
 - Risque d'accident et/ou maladie professionnelle
 - Responsabilités particulières
 - Confidentialité
 - Relations extérieures
 - Déplacements obligatoires

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle. Il est proposé de retenir les critères de modulations suivants :

- L'acquisition de savoir-faire dans le métier : connaissance acquise par la pratique
- L'étendue du champ des missions (expertise) : élargissement des compétences et approfondissements des savoirs, consolidation des connaissances pratiques

Ce montant fait l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle :

- En cas de changement de fonction ou d'emploi ;

- En cas de changement de grade ou de cadre d'emploi à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- Au moins tous les quatre ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise.

Périodicité du versement de l'IFSE

L'IFSE est versée mensuellement.

Modalité de versement de l'IFSE

Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail.

Les absences

Le RIFSEEP est suspendu en cas de congé de longue maladie, de longue durée et de grave maladie sauf si des circonstances particulières paraissent justifier son maintien.

Exclusivité

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

Attribution

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Le Président propose de fixer les groupes et de retenir les montants maximums annuels.

Catégorie A

Administrateurs				
Groupes	Fonctions	IFSE		Montants annuels maximums
		Socle commun	Socle modulable	
G1	Directions	17 496,00 €	11 664,00 €	29 160,00 €
G2	Responsables de pôle, chefs de mission avec encadrement permanent, agents chargés de la coordination d'une mission, et/ou responsabilité d'expertise dans un domaine	12 960,00 €	8 640,00 €	21 600,00 €

Ingénieurs en chef				
Groupes	Fonctions	IFSE		Montants annuels maximums
		Socle commun	Socle modulable	
G1	Directions	21 114,00 €	14 076,00 €	35 190,00 €
G2	Responsables de pôle, chefs de mission avec encadrement permanent, agents chargés de la coordination d'une mission, et/ou responsabilité d'expertise dans un domaine	12 960,00 €	8 640,00 €	21 600,00 €

Ingénieurs				
Groupes	Fonctions	IFSE		Total annuel
		Socle commun	Socle modulable	
G1	Directions	20 340,00 €	13 560,00 €	33 900,00 €
G2	Responsables de pôle, chefs de mission avec encadrement permanent, agents chargés de la coordination d'une mission, et/ou responsabilité d'expertise dans un domaine	14 104,44 €	9 402,96 €	23 507,40 €
G3	CM et CMQ sous l'autorité d'un agent du G2, agents chargés du pilotage de projets, de la coordination, d'une expertise, de la mise en œuvre de missions spécifiques	10 518,96 €	7 011,96 €	17 530,92 €
G4	Chargés de mission	9 072,00 €	6 048,72 €	15 120,72 €

Attachés				
Groupes	Fonctions	IFSE		Montants annuels maximums
		Socle commun	Socle modulable	
G1	Directions	9 792,00 €	6 528,00 €	16 320,00 €
G2	Responsables de pôle, chefs de mission avec encadrement permanent, agents chargés de la coordination d'une mission, et/ou responsabilité d'expertise dans un domaine	8 496,00 €	5 664,00 €	14 160,00 €
G3	CM et CMQ sous l'autorité d'un agent du G2, agents chargés du pilotage de projets, de la coordination, d'une expertise, de	7 632,00 €	5 088,00 €	12 720,00 €

	la mise en œuvre de missions spécifiques			
G4	Chargés de mission	6 840,00 €	4 560,00 €	11 400,00 €

Catégorie B

Rédacteurs				
Groupes	Fonctions	IFSE		Montants annuels maximums
		Socle commun	Socle modulable	
G1	Fonction d'encadrement permanent et avec une capacité d'expertise reconnue	6 768,00 €	4 512,00 €	11 280,00 €
G2	Mission à responsabilité particulière (confidentialité), conception et gestion de projet et méthode	6 120,00 €	4 080,00 €	10 200,00 €
G3	Agents assurant majoritairement des tâches d'exécution (C+)	5 508,00 €	3 672,00 €	9 180,00 €

Techniciens				
Groupes	Fonctions	IFSE		Montants annuels maximums
		Socle commun	Socle modulable	
G1	Fonction d'encadrement permanent et avec une capacité d'expertise reconnue	5 983,44 €	3 988,92 €	9 972,36 €
G2	Mission à responsabilité particulière (confidentialité), conception et gestion de projet et méthode	5 333,64 €	3 555,72 €	8 889,36 €
G3	Agents assurant majoritairement des tâches d'exécution (C+)	4 012,08 €	2 674,68 €	6 686,76 €

Catégorie C

Adjoins administratifs				
Groupes	Fonctions	IFSE		Montants annuels maximums
		Socle commun	Socle modulable	
G1	Expertise, autonomie, fonction de CM	4 896,00 €	3 264,00 €	8 160,00 €
G2	Expertise, savoir-faire, autonomie	4 392,00 €	2 928,00 €	7 320,00 €
G3	Agent d'exécution	4 248,00 €	2 832,00 €	7 080,00 €

Adjoins techniques				
Groupes	Fonctions	IFSE		Montants annuels maximums
		Socle commun	Socle modulable	
G1	Expertise, autonomie, fonction de CM	4 896,00 €	3 264,00 €	8 160,00 €
G2	Expertise, savoir-faire, autonomie	4 392,00 €	2 928,00 €	7 320,00 €
G3	Agent d'exécution	4 248,00 €	2 832,00 €	7 080,00 €

Agents de maîtrise				
Groupes	Fonctions	IFSE		Montants annuels maximums
		Socle commun	Socle modulable	
G1	Expertise, autonomie, fonction de CM	4 896,00 €	3 264,00 €	8 160,00 €
G2	Expertise, savoir-faire, autonomie	4 392,00 €	2 928,00 €	7 320,00 €
G3	Agent d'exécution	4 248,00 €	2 832,00 €	7 080,00 €

3. Le C.I.A. (Complément Indemnitaire Annuel)

Le C.I.A. est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir qui se fonde sur l'entretien professionnel.

Le montant maximal du CIA est fixé, par arrêté, par groupe de fonctions.

Le montant individuel versé à l'agent est compris entre 0 et 100 % de ce montant maximal.

Périodicité du versement du C.I.A.

Le C.I.A. fera l'objet d'un versement en une seule fois (ou mensuellement ou en deux fractions) et ne sera pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre.

Modalité de versement du CIA

Le montant du CIA est proratisé en fonction du temps de travail.

Les absences

Le CIA est suspendu en cas de congé de longue maladie, de longue durée et de grave maladie.

Exclusivité

Le CIA est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

Attribution

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Le Président propose de fixer les groupes et de retenir les montants maximums annuels.

Catégorie A

Administrateurs		
Groupes	Fonctions	Montants annuels Maximums du CIA
G1	Directions	8 820,00 €
G2	Responsables de pôle, chefs de mission avec encadrement permanent, agents chargés de la coordination d'une mission, et/ou responsabilité d'expertise dans un domaine	8 280,00 €

Ingénieurs en chef		
Groupes	Fonctions	Montants annuels Maximums du CIA
G1	Directions	8 820,00 €
G2	Responsables de pôle, chefs de mission avec encadrement permanent, agents chargés de la coordination d'une mission, et/ou responsabilité d'expertise dans un domaine	8 280,00 €

Ingénieurs		
Groupes	Fonctions	Montants annuels Maximums du CIA
G1	Directions	6 390,00 €
G2	Responsables de pôle, chefs de mission avec encadrement permanent, agents chargés de la coordination d'une mission, et/ou responsabilité d'expertise dans un domaine	5 670,00 €
G3	CM et CMQ sous l'autorité d'un agent du G2, agents chargés du pilotage de projets, de la coordination, d'une expertise, de la mise en œuvre de missions spécifiques	4 500,00 €
G4	Chargés de mission	3 600,00 €

Attachés		
Groupes	Fonctions	Montants annuels Maximums du CIA
G1	Directions	6 390,00 €
G2	Responsables de pôle, chefs de mission avec encadrement permanent, agents chargés de la coordination d'une mission, et/ou responsabilité d'expertise dans un domaine	5 670,00 €
G3	CM et CMQ sous l'autorité d'un agent du G2, agents chargés du pilotage de projets, de la coordination, d'une expertise, de la mise en œuvre de missions spécifiques	4 500,00 €
G4	Chargés de mission	3 600,00 €

Catégorie B

Rédacteurs		
Groupes	Fonctions	Montants annuels Maximums du CIA
G1	Fonction d'encadrement permanent et avec une capacité d'expertise reconnue	2 380,00 €
G2	Mission à responsabilité particulière (confidentialité), conception et gestion de projet et méthode	2 185,00 €
G3	Agents assurant majoritairement des tâches d'exécution (C+)	1 995,00 €

Techniciens		
Groupes	Fonctions	Montants annuels Maximums du CIA
G1	Fonction d'encadrement permanent et avec une capacité d'expertise reconnue	2 380,00 €
G2	Mission à responsabilité particulière (confidentialité), conception et gestion de projet et méthode	2 185,00 €
G3	Agents assurant majoritairement des tâches d'exécution (C+)	1 995,00 €

Catégorie C

Adjointes administratifs		
Groupes	Fonctions	Montants annuels Maximums du CIA
G1	Expertise, autonomie, fonction de CM	1 260,00 €
G2	Expertise, savoir-faire, autonomie	1 200,00 €
G3	Agent d'exécution	1 100,00 €
Adjointes techniques		
Groupes	Fonctions	Montants annuels Maximums du CIA
G1	Expertise, autonomie, fonction de CM	1 260,00 €
G2	Expertise, savoir-faire, autonomie	1 200,00 €
G3	Agent d'exécution	1 100,00 €

Agents de maîtrise		
Groupes	Fonctions	Montants annuels Maximums du CIA
G1	Expertise, autonomie, fonction de CM	1 260,00 €
G2	Expertise, savoir-faire, autonomie	1 200,00 €
G3	Agent d'exécution	1 100,00 €

Décide d'instaurer, au 1^{er} janvier 2017, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), en fonction et selon la parution des décrets concernant les différents cadres d'emplois.

Décide d'instaurer, au 1^{er} janvier 2017, l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) dans les conditions indiquées ci-dessus.

Décide d'étendre, au 1^{er} novembre 2017, l'application du RIFSEEP, de l'IFSE et du CIA aux cadres d'emplois d'agents de maîtrise et d'adjoints techniques territoriaux.

Décide d'étendre, au 1^{er} juillet 2019, l'application du RIFSEEP, de l'IFSE et du CIA aux cadres d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux.

Décide d'étendre, au 1^{er} janvier 2021 l'application du RIFSEEP, de l'IFSE et du CIA aux cadres d'emplois des techniciens et ingénieurs territoriaux.

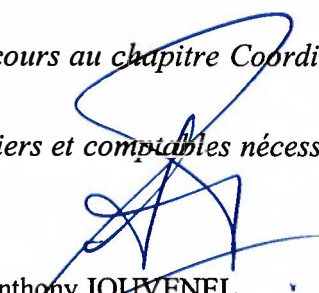
Décide de mettre à jour les montants maximums annuels des cadres d'emplois des Ingénieurs en chef et des Ingénieurs au 1^{er} mai 2021.

Décide que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Coopération-Gestion-Administration

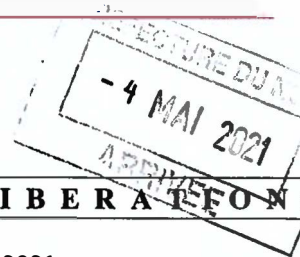
Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.


Anthony JOURVENEL
Le Président du Syndicat mixte.

Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1051

Réunion du : 23 avril 2021
Date de convocation : 08 avril 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental Régional
Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Philippe GAYOT, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOPP,

Membres absents : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Valérie LETARD.

- Soit 13 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'art 3-1 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (congé annuel, congé maladie, congé parental...),

Vu l'art 3-2 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (vacance temporaire dans l'attente de recrutement de fonctionnaire),

Vu l'art 3-3 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon permanente sur des emplois permanents (impossibilité de trouver un fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes),

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°90-126 du 09 février 1990 portant statut des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre des attachés territoriaux,

Vu le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire aux attachés territoriaux,

Vu le décret n°2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier d'emploi des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à des divers cadres d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire,

Vu le décret 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre des emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°88-548 du 6 mai 1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu la loi n°2021 – 160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire au 1^{er} juin 2021,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'ENRx afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Le Comité Syndical,

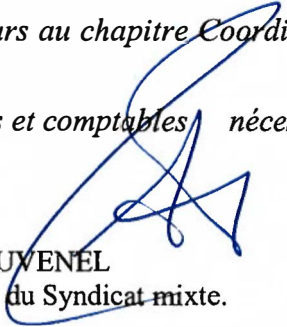
Décide d'adopter la délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs repris en annexe.

Décide de recourir à des agents non titulaires de droit public dans les cas prévus aux articles 3-1 à 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Coordination-Gestion-Administration

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.


Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat mixte.

Service	Filière	Grade	Emploi	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1è cl	AA	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1è cl	AA	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 1è cl	AA	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 2è cl	EAQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 2è cl	EAQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adj Adm Princ. 2è cl	EAQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adjoint Administratif	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adjoint Administratif	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adjoint Administratif	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adjoint Administratif	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	Adjoint Administratif	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur en chef hors classe	Directeur	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	Directeur	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	Directeur	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	Directeur	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	ingénieur Principal	CMQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur Principal	CMQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CMQ	Temps complet	oui	oui	non
Service	Filière	Grade	Emploi	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non

ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CMQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Ingénieur	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Techn. Prin. 1ère cl	AT	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Techn. Prin. 2è Cl	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Techn. Prin. 2è Cl	CM	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Technicien	AT	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Technicien	AT	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique principal 2è class	ETQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique principal 2è class	ATQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique	ETQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique	ETQ	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	Adjoint Technique	ETQ	Temps complet	oui	oui	non

**Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"**

Emplois sur postes permanents à temps complet

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	36	32
Administrateur	0	0
Attaché hors classe	0	0
Directeur territorial	4	4
Attaché principal	6	6
Attaché	9	7
Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	3	3
Rédacteur	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	4	4
Adjoint administratif principal 2ème classe	3	3
Adjoint administratif	5	3
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	46	36
Ingénieur en chef hors classe	1	1
Ingénieur en chef	1	0
Ingénieur hors classe	0	0
Ingénieur principal	13	10
Ingénieur	21	16
Technicien principal 1ère classe	1	1
Technicien principal 2ème classe	2	2
Technicien	2	2
Agent de maîtrise principal	0	0
Agent de maîtrise	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	2	2
Adjoint technique	3	2
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET	82	68

Emplois sur postes permanents à temps non complet - 28 heures / semaine

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	1	1
Rédacteur	1	1
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	1	1

TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS

83

69

Emplois de CDD

Emplois créés par référence à l'art. 3-1-1°, 3-1-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84

120 mois / hommes

**Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"**

Détail des emplois sur postes permanents

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	37	33
Fonction publique	23	20
<i>DONT titulaires en détachement</i>		1
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		2
<i>DONT postes vacants</i>		0
CDI Sapin	10	9
<i>DONT congé pour convenances personnelles</i>		1
Agents mis à disposition	4	4
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	46	36
Fonction publique	44	34
<i>DONT titulaires en détachement</i>		6
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		3
<i>DONT postes vacants</i>		1
CDI Sapin	2	2
Agents mis à disposition	0	0
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS	83	69

Emplois de CDI (Article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 84)

Emplois créés par référence à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	0	0
---	---	---

Emplois de CDD (Article 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84)

Délibérations au 23 avril 2021	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD "Article 3-2 et 3-3"	0	0

RECAPITULATIF DES EFFECTIFS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS COMPLET	66	53
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS NON COMPLET	1	1
TOTAL EMPLOIS CONTRACTUELS (Loi Sapin)	12	11
TOTAL EMPLOIS AGENTS MIS A DISPOSITION	4	4
TOTAL EMPLOIS CDI Article 3-3	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD Article 3-2 et 3-3	0	0
EFFECTIF TOTAL AUTORISE AU 23 AVRIL 2021	83	69

Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1052

Réunion du : 23 avril 2021
Date de convocation : 08 avril 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional
Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et
Environnemental Régional
Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale
Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Aurore COLSON, Jean-Marc DUJARDIN, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Philippe GAYOT, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Grégory LELONG, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Déborah CLOSSET-KOPP,

Membres absents : Guislain CAMBIER (ENRx), Guislain CAMBIER (PNR Avesnois), Sylvie CLERC CUVELIER, Monique HUON, Valérie LETARD.

- Soit 13 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : adoption du tableau des quotas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et
Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,*

*Vu la loi n°2021 - 160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire au 1^{er} juin
2021,*

*Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'ENRx afin d'arrêter les
modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,*

Le Comité Syndical,

***Décide d'adopter le tableau des quotas d'avancement de grade repris en annexe et de créer
les emplois correspondants.***

***Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre
Coordination-Gestion-Administration***

***Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables
nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat mixte

**TABLEAU DES QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADES
D'ESPACES NATURELS REGIONAUX AU 23 AVRIL 2021**

<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE ADMINISTRATIVE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Administrateur</i>	<i>0%</i>
<i>Directeur territorial</i>	<i>0%</i>
<i>Attaché principal</i>	<i>0%</i>
<i>Attaché</i>	<i>10%</i>
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Rédacteur Principal 2^{ème} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Rédacteur</i>	<i>100%</i>
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	<i>50%</i>
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Adjoint Administratif</i>	<i>100%</i>

<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE TECHNIQUE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Ingénieur en chef hors classe</i>	<i>0%</i>
<i>Ingénieur en chef</i>	<i>0%</i>
<i>Ingénieur hors classe</i>	<i>0%</i>
<i>Ingénieur principal</i>	<i>14%</i>
<i>Ingénieur</i>	<i>5%</i>
<i>Technicien principal 1^{ère} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Technicien principal 2^{ème} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Technicien</i>	<i>100%</i>
<i>Agent de maîtrise principal</i>	<i>0%</i>
<i>Agent de maîtrise</i>	<i>100%</i>
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe</i>	<i>0%</i>
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Adjoint Technique</i>	<i>100%</i>